

La Charte de Quaregnon est la déclaration de principe, sorte de programme doctrinal et idéologique, de l'ancêtre du Parti socialiste, le Parti Ouvrier Belge (P.O.B.), fondé en 1885. Le rédacteur principal en a été Emile Vandervelde, parlementaire belge et ministre qui s'est battu en faveur du suffrage universel et des avancées sociales. Il s'est largement inspiré de la pensée des Encyclopédistes (Voltaire, Rousseau, Diderot,...) et des grands principes nés de la Révolution française et de la théorie marxiste.

Elle fut adoptée le 26 mars 1894, au terme de deux jours de travaux, par les fédérations du P.O.B. réunies pour leur Xème Congrès à Quaregnon.

Si la forme de ce texte peut paraître désuète, ce manifeste traduit cependant en 7 points, les aspirations universelles, et toujours actuelles, de solidarité, de justice et d'émancipation politique et sociale des travailleurs.

La célébration du centenaire de la Charte, en 1994, a été marquée par la mise sur pied d'évènements exceptionnels dans la commune de Quaregnon, comme par exemple l'émission d'un timbre spécial par la Poste belge, un concert de l'Orchestre de Chambre de Wallonie ou encore l'édition d'un livre.

#### LA CHARTE DE QUAREGNON (ADOPTÉE LE 26 MARS 1894)

1. *Les richesses en général, et spécialement les moyens de productions, sont ou des agents naturels ou les fruits du travail manuel et cérébral des générations antérieures, aussi bien que la génération actuelle; elles doivent par conséquent être considérées comme le patrimoine de l'humanité.*

2. *Le droit à la jouissance de ce patrimoine par les individus ou par les groupes ne peut avoir d'autre fondement que l'utilité sociale et d'autre but que d'assurer à tout être humain la plus grande somme possible de liberté et de bien-être.*

3. *La réalisation de cet idéal est incompatible avec le maintien du régime capitaliste qui divise la société en deux classes nécessairement antagonistes: l'une, qui peut jouir de la propriété sans travail, l'autre, obligée d'abandonner une part de son produit à la classe possédante.*

4. *Les travailleurs ne peuvent attendre leur complet affranchissement que de la suppression des classes et d'une transformation radicale de la société actuelle. Cette transformation ne sera pas seulement favorable au prolétariat, mais à l'humanité tout entière, néanmoins, comme elle est contraire aux intérêts immédiats de la classe possédante, l'émancipation des travailleurs sera l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes.*

5. *Ils devront avoir pour but, dans l'ordre économique, d'assurer l'usage libre et gratuit de tous les moyens de production. Ce résultat ne pourra être atteint, dans une société où le travail collectif se substitue de plus en plus au travail individuel, que par l'appropriation collective des agents naturels et des instruments de travail.*

6. *La transformation du régime capitaliste en régime collectiviste doit nécessairement être accompagnée de transformations corrélatives :*

- a) Dans l'ordre moral, par le développement des sentiments altruistes et par la pratique de la solidarité.  
b) Dans l'ordre politique, par la transformation de l'Etat en administration des choses.

7. Le socialisme doit donc poursuivre simultanément l'émancipation économique, morale et politique du prolétariat. Néanmoins, le Point de vue économique doit être dominant, car la concentration des capitaux entre les mains d'une seule classe constitue la base de toutes les autres formes de sa démolition.

Le Parti-Ouvrier réclame:

1. Qu'il se considère comme le représentant, non seulement de la classe ouvrière, mais de tous les opprimés, sans distinction de nationalité, de culte, de race ou de sexe.

2. Que les Socialistes de tous les pays doivent être solidaires, l'émancipation des travailleurs n'étant pas une oeuvre nationale mais internationale.

3. Que dans leur lutte contre la classe capitaliste, les travailleurs doivent combattre par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, et notamment par l'action politique, le développement des associations libres et l'incessante propagation des principes socialistes.

---

# "La N-VA ne veut pas une 7ème réforme, mais l'ultime réforme" (Liesbeth Homans, le bras droit très influent de Bart De Wever.)

LA LIBRE BELGIQUE - DORIAN DE MEEUS Publié le samedi 08 février 2014 à 11h44 -

## **Pourquoi parlez-vous sans cesse de confédéralisme, alors que vous visez l'indépendance de la Flandre dans vos statuts officiels ?**

Ce sont deux choses différentes. D'ailleurs, nos statuts restent inchangés, nous visons toujours l'indépendance. Mais nous plaidons pour une évolution, pas une révolution. Nous sommes des réalistes raisonnables et savons que c'est un processus qui peut prendre des années, voire des décennies.

## **La 6ème Réforme de l'État n'est pas encore en application – et cela prendra des années – que vous venez déjà avec la 7ème réforme ?**

Non, nous ne sommes pas pour une 7ème réforme de l'État, nous sommes pour la réforme ultime. Cette réforme ultime et définitive, c'est très clairement le confédéralisme. Si c'est pour faire une nouvelle réforme bric-à-brac où l'on transfère une partie des compétences sans les moyens, cela n'a aucun sens. La 6ème réforme transfère une partie des compétences mais pas suffisamment que pour pouvoir gérer l'ensemble de celles-ci.

## **Quelle est votre proposition pour Bruxelles ? La N-VA l'annonce depuis longtemps, mais on ne voit jamais rien venir...**

Nous travaillons encore fortement à ce sujet. La sophistication institutionnelle est évidemment complexe.



# Paul Magnette: "Il y aura une 7ème réforme de l'État"

L'ECHO 13 juillet 2015

Toon de social share opties

Vue en plein écran

©Photo News

Le ministre-président wallon estime que les Belges pensent différemment aujourd'hui que lors de la fédéralisation de la Belgique. Il est convaincu que de nouvelles réformes de l'État verront le jour, notamment à cause des minorités linguistiques dans chaque Région.

*"Il y aura un jour une 7e réforme de l'État, et une 8e, une 9e, une 10e, une 11e, une 12e probablement"*, a affirmé lundi le ministre-président wallon Paul Magnette, insistant sur les mécanismes de prévention des conflits dans le système fédéral, en écho aux discours des autorités flamandes du week-end dernier, pour la Fête de la Communauté flamande.

Cette évolution institutionnelle constante, *"c'est un point qu'il est utile de répercuter dans le débat public. c'est quelque chose qui a changé dans les perceptions"*, par rapport au début de la fédéralisation de la Belgique, quand certains pensaient pouvoir aboutir à un "point d'équilibre", a commenté M. Magnette (PS).

## Prendre en compte les minorités linguistiques

Il était interrogé en commission du parlement wallon par le député MR Jean-Luc Crucke, à propos du plaidoyer du constitutionnaliste Hugues Dumont (UCL) préconisant une 7e réforme de l'État, constitué de quatre régions regroupant toutes les compétences personnalisables.

Vu l'existence dans chaque Région d'une minorité linguistique, le chef du gouvernement wallon ne juge pas idéal un tel modèle. *"Que deviendraient demain les francophones de Flandre si l'on abandonnait l'idée de droits personnels ?"*, demande-t-il, proposant que **le fédéralisme belge continue d'assumer une certaine complexité** vu ses spécificités historiques.

## La Flandre se prépare déjà

Alors que le ministre-président flamand Geert Bourgeois (N-VA) avait affirmé vendredi, à l'occasion de la Fête de la Communauté flamande, que **son gouvernement se préparait aux défis institutionnels de l'après-2019**, M. Magnette souligne pour sa part que la réforme de l'État ne consiste pas à *"simplement arracher des morceaux de l'État unitaire pour constituer les Régions"*.

Sans fixer d'échéance pour une nouvelle réforme, il a mis l'accent sur **la régulation et la prévention des conflits**, par exemple à travers l'instauration d'une circonscription fédérale unique, ou une réforme du Comité de concertation -"qui ne fonctionne pas bien"-, afin de le transformer en un Bundesrat (le Conseil fédéral allemand) *"à la belge, un lieu où les gouvernements se réunissent régulièrement et tranchent dans un esprit constructif"*.



# Maggie De Block veut que l'on refédéralise la

# ut que santé

La libérale flamande se dit fatiguée de la fragmentation entre huit ministres.

La refédéralisation de certaines compétences revient à nouveau dans l'actualité. Une nouvelle fois, c'est un membre de l'Open VLD qui le suggère. La ministre fédérale de la Santé publique Maggie De Block s'est dite fatiguée de la fragmentation entre huit ministres de la politique en matière de santé. "En étant honnête, on sait que les soins de santé ont besoin de structures cohérentes", estimait-elle chez nos confrères flamands du "Het belang van Limburg" samedi matin.

Elle plaide dès lors pour une refédéralisa-

tion de la matière. "Quand on réalise qu'une idiotie a été faite, on doit pouvoir la réparer. Les soins de santé sont le département le plus fragmenté, et il n'y a pas de hiérarchie entre les entités fédérées. Donc personne ne peut dire : 'c'est ça qu'il faut faire'", affirme M<sup>me</sup> De Block.

Selon elle, cette structure compliquée explique pourquoi certains dossiers, comme le plan alcool, ne progressent pas. "Là dessus, les entités fédérées se chamaillent depuis déjà 12 ans."

**Geert Bourgeois (N-VA) estime que c'est aux entités fédérées de prendre la main sur cette matière.**

Selon la ministre, l'un des obstacles à ce plan est qu'il doit inclure un volet prévention. "J'ai pris quelques mesures et le ministre flamand Jo Vandeurzen aussi. Les autres ne voulaient pas en faire trop, ils voulaient me laisser faire. Mais je ne suis pas compétente pour la prévention, qui est à charge des entités. Et elles disent ne pas avoir assez de financement pour cela. Alors que chaque euro

investi dans la prévention représente quatre euros évités en soins de santé."

Pour le ministre-Président flamand Geert Bourgeois (N-VA), "De Block pose le bon diagnostic mais ne propose pas le bon remède". M. Bourgeois a déjà critiqué la fragmentation des soins de santé, mais estime que c'est aux entités fédérées de prendre le commandement, car étant plus proches des citoyens elles peuvent amener le remède le plus approprié.

**La Flandre investit plus**

Selon Geert Bourgeois, "la Flandre investit bien plus que la communauté française dans la prévention. Et par là, la Flandre réduit le coût de la Sécurité sociale, mais ces bénéfices se font au profit du fédéral. Les entités fédérées ont donc peu d'intérêt dans la politique de prévention, pourtant essentielle. Un transfert de toutes les compétences en matière de soins de santé aux entités permettrait une plus efficace responsabilisation." (Belga)



